

Lexique



Inscription :

Sélection du site et temps d'accueil souhaité
(ex. Neuville mercredi)

Réservations :

Sélection des jours d'accueil souhaités.

Modification / suppression :

Intervention de votre part pour modifier des réservations déjà réalisées. Possible dans la limite des délais limites fixés pour chaque service (détail dans les règlements de fonctionnement des collectivités gestionnaires)



Contacts



CCF

Service enfance
02 38 91 86 08
secretariat-enfance@cc-foret.fr



Mairie de Loury

Accueil mairie
02 38 65 60 11
accueil@ville-loury.fr



Mairie de Trainou

Affaires scolaires
02 38 65 44 72
facturation@mairie-trainou.fr



Mairie de Vennecy

Accueil mairie
02 38 75 01 46
vennecy.accueilmairie@orange.fr



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
DE LA FORÊT
LOURY TRAINOU
VENNECY

Nouvel espace famille plus moderne, partagé entre la communauté de communes et trois communes du territoire pour simplifier vos démarches d'inscription et de réservations.

Outil disponible 24h/24 - 7j/7 depuis votre smartphone, une tablette ou un ordinateur.

Action en
faveur d'une
réduction
progressive du
papier.



Création de mon compte sur le nouvel espace familles

Etape 1

• Cas 1 – mon enfant est scolarisé dans une école publique du territoire

Je complète la fiche d'inscription «école – mairie – ccf» et la transmets à l'école avec les pièces complémentaires nécessaires.

• Cas 2 – enfant scolarisé dans une école privée ou hors territoire

Je demande une fiche d'inscription à la CCF : service-enfance@cc-foret.fr

La création de mon compte est réalisée par les services enfance de la CCF et mairies après traitement de mon dossier.

Etape 2

Je me connecte avec l'identifiant transmis par la collectivité (adresse mail) et personnalise mon mot de passe.



Première connexion

Etape 3

Je vérifie les données et transmets les pièces justificatives demandées (format pdf à privilégier)

Obligatoire :

- Copie des pages de vaccination à jour
- Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire (dès réception)



Etape 4

J'effectue l'inscription de mon ou de mes enfants aux services nécessaires :

- Accueil périscolaire
- Et/ou Accueil du mercredi
- Restauration scolaire

Etape 5

J'effectue les réservations dont j'ai besoin dans les délais de prévenance impartis.

Etape 6

Je consulte régulièrement mon compte pour :

- Voir si mes réservations sont confirmées*
- Modifier / ajouter / supprimer des réservations si nécessaire, selon les délais indiqués pour chaque service.

** la capacité d'accueil pour les services périscolaires, mercredis et vacances est déterminée par les services de la PMI et de la DRAJES. En cas de dépassement, des listes d'attente pourront être mises en place.*

